



La FNAIM réagit à l'annulation de l'arrêté sur l'encadrement des loyers à Lille

Paris, Mardi 17 octobre 2017,



Jean-François BUET, Président de la FNAIM affirme être satisfait de la décision rendue aujourd'hui par le Tribunal Administratif de Lille. La juridiction annule l'arrêté sur l'encadrement des loyers mis en place de façon dogmatique et urgente en février dernier, à la demande de Martine Aubry. Selon le juge administratif, ce dispositif « *ne pouvait pas être appliqué dans la seule commune de Lille* » et aurait dû concerner l'ensemble de l'agglomération.

« *Cette décision de justice va dans le bon sens. Nous espérons qu'elle fera jurisprudence et que Paris suivra* », précise Jean-François Buet.

Reste à attendre ce que fera le gouvernement suite à cette décision : acter l'impossibilité de la mise en œuvre de l'encadrement des loyers ou seulement suivre la décision de justice et l'étendre à l'ensemble de l'agglomération ce qui semble peu probable sachant que la présence d'un observatoire des loyers et l'accord de l'ensemble des communes est nécessaire.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>